

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 11 avril 2024

DÉLIBÉRATION N° 030/2024	ADOPTION DE LA FEUILLE DE ROUTE MOBILITÉS
---------------------------------	--

L'an deux mille vingt-quatre,

Le onze avril à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès Bourgeais, maire, suivant la convocation faite le 5 avril 2024.

Etaient présents :

Mme Bourgeais, maire

M. Chusseau, Mme Guiu, M. Faës, M. Quéraud, Mme Fond, M. Gaglione, M. Audubert, Mme Burgaud, adjoints

Mme Métayer, M. Bouyer, M. Pineau, Mme Hervouet, Mme Cabaret-Martinet, M. Soccoja, M. Quénéa, M. Jehan, M. Kabbaj, Mme Landier, Mme Deletang, M. Letrouvé, Mme Gallais, Mme Desgranges, Mme Leray, M. Gellusseau, M. Vendé, M. Nicolas, M. Louarn, M. Le Forestier, Mme Lelion, M. Le Breton, Mme Bihan, M. Simonet, M. Jegouic, conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :

M. Brianceau (pouvoir à Mme Landier), Mme Daire-Chaboy (pouvoir à M. Chusseau), Mme Paquereau (pouvoir à M. Gellusseau), M. Marion (pouvoir à M. Quénéa), Mme Douaisi (pouvoir à M. Vendé)

Absents non excusés :

Mme Coirier, adjointe

M. Mabon, Mme Bennani, Mme Uzunpinar, conseillers municipaux

Jean-Christophe Faës a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

OBJET : ADOPTION DE LA FEUILLE DE ROUTE MOBILITÉS :

Mme Martine Métayer donne lecture de l'exposé suivant :

Le champ des « mobilités » recouvre à la fois les modes de déplacement et de transport (doux et/ou actifs ou non), les infrastructures qui les rendent possibles et par là-même l'organisation globale du territoire. Ils touchent des publics ayant des besoins différents et un accès hétérogène à la mobilité.

Sur le territoire, Nantes Métropole exerce la compétence « mobilités » à travers un plan de déplacement urbain (PDU) et le développement d'actions multiples : réseau de transport public, vélos en libre-service, déploiement du Schéma directeur des itinéraires cyclables (SDIC), soutien au covoiturage et à l'auto-partage, mise en place d'une zone à faible émission (ZFE), etc. En tant qu'autorité organisatrice du transport collectif d'intérêt régional et cheffe de file de l'intermodalité, la Région Pays-de-la-Loire intervient également sur ce champ de compétence.

Sur son territoire, la ville de Rezé dispose également de leviers pour intervenir sur ce champ :

- à travers sa participation aux instances métropolitaines concernant les grands projets structurants
- à travers ses échanges réguliers avec le pôle de proximité Loire Sèvre Vignoble concernant leur déclinaison locale
- à travers les dispositifs qu'elle peut déployer en propre et de manière volontariste

Ainsi, les orientations politiques rezéennes en matière de mobilités ont été traduites dans le projet de mandat (2020-2026) dans le cadre de l'objectif stratégique « Réinvestir l'espace public dans une ville apaisée ».

A ce jour, l'état d'avancement du projet de mandat fait état de nombreuses actions conduites en matière de mobilités à l'échelle de la ville, avec par exemple :

- la mise en place d'une commission mobilités réunissant des membres issus de la société civile pour participer aux travaux de la ville ;
- l'organisation d'événementiels grand public dédiés aux pratiques de mobilités et faisant la promotion des mobilités douces ;
- la mise en place d'un forfait « mobilités durables » afin d'inciter les agents à la pratique du vélo pour leurs trajets domicile-travail ;
- le déploiement de racks et abris-vélos à proximité des équipements publics et sur l'espace public, etc.

Un état des lieux de l'ensemble des actions conduites sur le territoire a été réalisé, qu'il s'agisse d'actions conduites en propre par la Ville ou sous le pilotage d'autres acteurs. Ont également recensées les actions prévues ou souhaitées mais non encore arbitrées et/ou instruites .

Cet état des lieux a été complété par l'instruction des travaux de la commission mobilités qui a formulé plusieurs propositions susceptibles d'être intégrées aux actions communales.

Dans cette période de seconde partie de mandat, il apparaît opportun d'adosser ces orientations à un plan d'action défini et à une gouvernance permettant d'en assurer la mise en œuvre de manière efficace.

Les enjeux sont les suivants :

- Envoyer un signal fort en faveur des mobilités durables et de la ville apaisée
- Valoriser les actions déjà réalisées et celles prévues d'ici à la fin du mandat
- Cadrer/structurer les différentes actions conduites et les prioriser
- Enclencher une dynamique transversale au sein de la collectivité

Il est proposé au conseil municipal de définir une feuille de route communale en matière de mobilités, à partir des orientations suivantes :

1. **Poursuivre les aménagements pour une ville apaisée et sécurisée**

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

- Aménager la voirie et repenser l'organisation du stationnement pour un meilleur partage de l'espace public et en faveur de la prévention et de la limitation des excès de vitesse
 - Porter également une attention aux voiries dans les zones moins urbanisées et aux abords des équipements publics
 - Poursuivre et pérenniser la sécurisation des rues devant les établissements scolaires ainsi que des déplacements des familles et des enfants sur leur parcours
2. **Donner à la voiture une place plus raisonnée**
- Reconquérir l'espace laissé à l'automobile pour favoriser les déplacements propres
 - Faciliter le stationnement tout en diminuant son importance dans l'espace public
 - Développer les économies du partage
3. **Conduire une politique volontariste autour de l'essor des déplacements doux**
- Promouvoir la ville cyclable et marchable
 - Participer à la mise en œuvre opérationnelle du Schéma directeur des itinéraires cyclables (SDIC)
 - Définir et aménager des liaisons en pistes cyclables
 - Prendre en compte les nouveaux types de vélos dans les aménagements
 - Favoriser l'instauration de doubles sens cyclables
 - Développer le stationnement vélo (arceaux, stationnements abrités et/ou sécurisés)
 - Développer le réseau des vélos en libre-service sur le territoire communal
4. **Accompagner le développement de l'offre en transport en commun en partenariat avec la Métropole**
- Accompagner le déploiement des nouvelles lignes de transport en commun
 - S'assurer de la qualité urbaine et environnementale des plateformes d'échanges
 - Favoriser l'accessibilité des transports fluviaux
 - Renforcer la desserte ferroviaire du territoire communal
5. **Accompagner et sensibiliser les usagers aux différentes mobilités**
- Promouvoir les sites et structures dédiés aux déplacements doux
 - Accompagner les habitants dans leurs déplacements à vélo ou à pied
 - Faire connaître l'offre de Nantes Métropole et Naolib en matière de mobilités durables aux entreprises du territoire
 - Promouvoir la santé par l'activité physique et les mobilités actives
 - Soutenir des actions et événements liés aux nouveaux modes de déplacement
6. **Mettre en œuvre un droit à la mobilité**
- Développer l'écomobilité scolaire
 - Mettre en place des ateliers vélo citoyens
 - Favoriser la mobilité inclusive, notamment des personnes âgées, isolées et en situation de handicap
 - Développer les dispositifs de mobilité solidaire
7. **S'assurer de l'exemplarité de la Ville**
- Réduire la part de l'utilisation de la voiture par les agents et promouvoir les modes alternatifs pour les trajets domicile-travail et sur le temps de travail
 - Verdir la flotte de véhicules en favorisant l'achat de véhicules faiblement émetteurs en CO2
 - Mutualiser l'utilisation des véhicules municipaux en développant le pool

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

Cette feuille de route sera déclinée en un plan d'actions pour la période 2024-2026 et en réintégrant les actions conduites depuis le début du mandat.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission transitions et inclusions territoriales du 27 mars 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la feuille de route mobilités pour la Ville de Rezé.

Le secrétaire de séance,
Jean-Christophe Faës



La maire,
Agnès Bourgeois

